



PAYS Yon & Vie

AIZENAY

AUBIGNY

BEAUFOU

BELLEVILLE-SUR-VIE

CHAILLE-SOUS-LES ORMEAUX

DOMPIERRE-SUR-YON

FOUGERE

LA CHAIZE LE VICOMTE

LA FERRIERE

LA GENETOUZE

LANDERONDE

LA ROCHE-SUR-YON

LE POIRÉ-SUR-VIE

LES CLOUZEUX

LES LUCS-SUR-BOULOGNE

LE TABLIER

MOUILLERON-LE-CAPTIF

NESMY

SAINT DENIS-LA-CHEVASSE

SAINT-FLORENT-DES-BOIS

SALIGNY

THORIGNY

VENANSAULT

2^{ème} Bilan des actions conduites par le Pays « Yon et Vie »

Convention de Développement Local

Contrat Territorial Unique

Juin 2006

COMMISSION AMENAGEMENT

AGIR SUR LES LOGEMENTS INSALUBRES

Cette action vise à réduire l'habitat indigne mais aussi inconfortable, combinant une approche « social » et « santé » et intégrant la question du mode d'habiter. Elle s'appuie sur la réalisation d'audits sanitaires et sociaux, consistant :

- à contrôler l'environnement intérieur,
- à apprécier les éventuels travaux à exécuter,
- à apporter les conseils et explications sur place à l'occupant,
- à éditer un rapport avec des recommandations sur la manière d'habiter et avec des préconisations de travaux,
- à rencontrer les propriétaires pour les conseiller, leur présenter les possibilités de financement des travaux et les perspectives de retour sur investissement.

C'est l'opérateur AVAL PACT ARIM qui a été retenu pour réaliser cette mission. Dans un premier temps, ce sont 25 logements qui vont être visités, dont 13 à La Roche sur Yon, 7 dans les communes du Pays Yonnais (hors ville centre) et 5 dans les communes de Vie et Boulogne.

Un Comité technique a été mis en place pour accompagner le groupe de travail « habitat » et l'opérateur dans cette mission. Il est composé de techniciens des deux Communautés de Communes et de la Ville, de représentants de la DDASS, de la DDE et de la CAF.

Tout au long de cette action, et plus particulièrement au démarrage, les Maires ou leurs représentants, les services sociaux, d'aide à domicile et de santé, sont sollicités pour repérer des logements présumés non décents et faciliter l'entrée de l'opérateur dans les logements.

Une grande réunion d'information s'est tenue le 13 septembre 2005. Un courrier de relance a été envoyé mi-février 2006 à l'ensemble des travailleurs sociaux et des élus afin de rappeler l'inscription de l'action dans du long terme et de les inviter à continuer à transmettre des fiches de signalement.

Coût de l'action : 50 000 € (participation de la région : 25 000 €)

INCITER À LA RÉALISATION D'ÉTUDES URBANISTIQUES ET PAYSAGÈRES.

Aide pour la réalisation d'un schéma d'aménagement par un architecte paysagiste comprenant :

- *un diagnostic du secteur concerné qui fera ressortir les spécificités marquant l'identité de la commune*
- *un schéma d'organisation future de l'ensemble des parcelles*
- *une esquisse d'aménagement paysager*
- *des prescriptions servant de base à l'élaboration du règlement du lotissement*

Montants des aides :

- ***Pour les communes et promoteurs publics : 50% du coût HT de l'étude plafonnée à 9 900 € HT, soit une subvention plafonnée à 4 950 €***
- ***Pour les promoteurs privés : aide de 25% de coût HT de l'étude plafonnée à 9 900 € HT, soit une subvention plafonnée à 2 475 €***

Cinq subventions attribuées :

Communes	Objet	Subventions allouées
La Chaize le Vicomte	Etude Lotissement du Gué-Lignageau	4 950,00 €
Aubigny	Etude ZAC de la Belle Etoile	4 950,00 €
Venansault	Etude Lotissement de La Boursière	4 950,00 €
Nesmy	Etude Lotissements route de Chaillé et près de la rue de la Paloire	1 962,50 €
Venansault	Etude lotissement de La Source	4 950,00 €
TOTAL		21 762,50 €

Trois dossiers sont en cours d'instruction dans le cadre du contrat urbain pour la Ville de La Roche sur Yon.

Enveloppe globale des aides : 49 500 € (dont participation Région : 49 500 €)

RÉALISER UNE ÉTUDE GLOBALE SUR LES HANDICAPS.

Les partenaires associatifs impliqués dans la réalisation du diagnostic :

- Association des Paralysés de France
- Collectif Démocrates Handicapés
- Association Valentin Hauy
- Clin d'œil Vendéen

Cette action vise à améliorer l'accessibilité des lieux de la vie quotidienne aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie du fait de leur âge.

Ainsi, elle a été conçue en plusieurs étapes distinctes :

- 1- Diagnostic des bâtiments publics puis des bâtiments privés
- 2- Sensibilisation des aménageurs et propriétaires
- 3- Edition d'un livret d'information
- 4- Aide à la réalisation d'aménagements relatifs à l'accessibilité des bâtiments publics existants

Aide de 30% du montant des travaux plafonné à 10 000 € HT, soit une aide maximale de 3 000 €.

Diagnostic/sensibilisation/livret

Afin d'affiner les premiers résultats issus des questionnaires quant à l'accessibilité des bâtiments publics aux handicaps moteur et visuel, chaque commune a été relancée pour compléter et vérifier les données déjà fournies à partir d'une grille par bâtiment. La saisie des nouvelles informations est en cours. Les communes seront ensuite destinataires d'une fiche de synthèse par bâtiment mentionnant si le bâtiment est considéré accessible, si non pourquoi, avec une estimation des travaux nécessaires pour qu'il le devienne.

Le groupe de travail « Accessibilité » réfléchit actuellement sur la mise en place d'outils de sensibilisation à la problématique du handicap auprès des élus, des techniciens municipaux et des maîtres d'œuvre. Il s'est entendu sur les propositions suivantes :

- Elaboration d'un **guide Mémento** sous forme pédagogique, reprenant l'ensemble des critères à prendre en considération pour rendre un bâtiment accessible en distinguant les 5 types d'espaces importants à appréhender (le stationnement, le cheminement extérieur d'accès au bâtiment, l'entrée du bâtiment, le cheminement intérieur au bâtiment, les sanitaires).
- Mise en place d'une **demi-journée d'information** à destination des élus et des techniciens des communes concernés par le sujet afin de mieux les sensibiliser et les aider à mieux appréhender la question, en associant les structures suivantes : Ordre des architectes, DDE, CAPEB, CAUE, AVAL Pact Arim, Habitat et Développement, SICHR, Chambre des Métiers, ... Le guide MEMENTO pourrait être remis à cette occasion.

Aide à la réalisation d'aménagements relatifs à l'accessibilité des bâtiments publics existants

Quatre subventions attribuées :

Commune	Aménagements	Montant de la subvention
VENANSAULT	Salle Prépoise (salle de réunion et bureau de vote) : Réalisation d'une rampe d'accès avec main courante	2 883 €
AIZENAY	Salle de Sport	3 000 €
ST FLORENT DES BOIS	Rampe d'accès à l'Eglise	630 €
ST FLORENT DES BOIS	Sanitaires salle de sports	1 797 €

Enveloppe diagnostic + livret : 10 000 € (dont participation Région : 5 000 €)

Enveloppe globale des aides aux communes : 30 000 € (dont participation Région : 30 000€)

RÉALISER UN INVENTAIRE EXHAUSTIF DES BESOINS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS EN TERMES DE LIEUX ET DE MOYENS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

Cette étude porte sur les besoins d'accueil permanents, temporaires et occasionnels des enfants de 0 à 11 ans. Elle concerne à la fois les modes de garde collectifs (crèches, haltes-garderies, multi-accueil, CLSH...) et individuels (assistantes maternelles).

Cette étude vise à fournir aux élus un état des lieux de l'offre et de la demande, tant quantitatif que qualitatif, en matière d'accueil des jeunes enfants ainsi que les informations stratégiques, techniques et financières nécessaires à la prise de décision.

L'enquête, conduite par le bureau d'études TMO, a été lancée courant novembre 2005 auprès de l'ensemble des familles allocataires de la CAF ayant un enfant de moins de 12 ans. 8 982 questionnaires ont été expédiés. 200 foyers non répondants ont par ailleurs été interrogés par téléphone afin de prendre en compte les biais liés à la méthode auto-administrée.

A l'issue de cette étude, chaque maire a été destinataire des résultats pour sa propre commune avec une synthèse portant sur l'ensemble du territoire du Pays Yon et Vie.

Le groupe de travail « Enfance » réfléchit désormais sur les 5 grandes pistes d'actions possibles à mettre en place à l'échelle du pays :

- Mise en place de Relais Assistantes Maternelles (RAM). Actuellement seuls 4 existent en Vendée dont celui de La Roche sur Yon.
- Mise en place de crèches d'entreprises en zones industrielles ou zones d'activités. Il semble pour cela nécessaire d'inciter les entreprises à se regrouper pour atteindre un certain potentiel. La question des horaires atypiques reste à creuser avec par exemple l'idée de la garde à domicile relayée par une structure d'accueil avec un cofinancement possible entreprises-collectivité-CAF.
- Accompagner la requalification ou la création de nouveaux équipements d'accueil périscolaire.
- Réfléchir sur une uniformisation de la tarification.
- Réfléchir sur la problématique de l'aide aux devoirs.

AIDE À LA MISE EN PLACE DE STRUCTURES POUR L'ENFANCE ET LA PETITE ENFANCE.

Il s'agit d'une aide à la mise en place de structures pour la petite enfance et l'enfance (du type halte-garderie, crèche, centre multi-accueil, centre de loisirs...)

*Aide de 30% du montant HT de l'étude préalable et/ou de l'investissement.
Aide plafonnée à 32 465 €.*

1- Pour l'action inscrite dans le CTU, 4 dossiers de demande de subvention ont été validés :

Communes	Objet	Subventions allouées
Dompierre/Yon	Accueil périscolaire	32 465,00 €

La Chaize le Vicomte	Centre de Loisirs Sans Hébergement	32 465,00 €
Aizenay	Centre de Loisirs	32 465,00 €
Les Lucs/Boulogne	Accueil périscolaire	32 465,00 €
TOTAL		129 860,00 €

Enveloppe globale des aides 129 860 € (dont participation Région : 129 860 €)

2- Pour l'action inscrite dans la CDL, 3 dossiers devraient être déposés : Nesmy, Thorigny et un projet intercommunal regroupant Belleville sur Vie, Saligny, Saint Denis La Chevasse, Beaufou et Les Lucs sur Boulogne.

Enveloppe globale des aides 97 400 € (dont participation Région : 97 400 €)

INCITER À LA CONSTRUCTION ET/OU À LA RÉNOVATION DE LOGEMENTS ADAPTÉS AU HANDICAP PHYSIQUE.

Cette action consiste à soutenir la construction privée de logements « pour tous », dans le bâti existant ou dans le neuf, en octroyant un label assorti d'une prime en fonction des équipements du logement : 750 € pour le niveau 1 (pas plus de quelques marches et sanitaires adaptés) – 2300 € pour le niveau 2 (en plus du niveau 1, aucune tolérance de marches, largeur de circulation avec rayon de braquage, volets roulants électriques dans l'unité de vie, aire de vie extérieure).

Nombre de dossiers instruits :

C.C.P.Y : **30** dossiers de Label 2 pour **69 000 € de subventions**

C.C.V.B : **7** dossiers de Label 2 pour **23 000 € de subventions**

Commune	Nombre de dossiers
AIZENAY	2
BELLEVILLE SUR VIE	1
LE POIRE SUR VIE	2
LES LUCS SUR BOULOGNE	2
Sous total C.C.V.B.	7 dossiers de Label 2
VENANSULT	7
LA CHAIZE LE VICOMTE	2
MOUILLERON	1
LA FERRIERE	3
NESMY	1
LE TABLIER	1
AUBIGNY	1
DOMPIERRE SUR YON	13
ST FLORENT DES BOIS	1
Sous total C.C.P.Y.	30 dossiers de Label 2

Enveloppe globale des aides 233 000 € (dont participation Région : 116 500 €)

RÉALISER UNE ÉTUDE SUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET SEMI COLLECTIFS

Cette étude a pour but de rechercher des solutions alternatives au « tout voiture » conciliant l'obligation de déplacements domicile-travail sur l'ensemble du Pays et la réduction du seul stationnement au centre du chef-lieu (par exemple, expérimentation de pôles de « délestage », de navettes...).

La Ville de La Roche sur Yon engageant simultanément une étude complémentaire au plan de déplacements urbains, le Pays a décidé de participer au financement de cette étude plutôt que d'en engager une autre, moyennant l'élargissement du périmètre d'étude au Pays.

Bureau d'études retenu : EREA (Bordeaux)

Montant total de l'étude : 132 277,20 € TTC (tranche conditionnelle comprise)

Contribution du Syndicat : 30 000 € (dont participation Région : 15 000 €)

Depuis la réunion de lancement du 17 mai 2005, le Comité de pilotage de cette étude s'est réuni deux fois et le comité technique trois fois.

Après avoir établi un diagnostic complet, le bureau d'études a présenté les premiers scénarii possibles sur les quatre grands thèmes retenus :

- transports collectifs urbains et interurbains
- le stationnement
- impact des grandes infrastructures routières
- schéma directeur cyclable.

POURSUIVRE LA POLITIQUE DE RAVALEMENT DE FAÇADES

Cette action vise à favoriser l'embellissement des bourgs.

Aide de 25% du montant TTC des travaux plafonnés à 3200 euros, soit une subvention plafonnée à 800 euros.

Nombre de dossiers instruits :

C.C.P.Y : **141 dossiers validés** pour **140 096 € de subventions.**

C.C.V.B : **42 dossiers validés** pour **32 379 € de subventions.**

Commune	Nombre de dossiers validés
AUBIGNY	5
CHAILLE SS LES ORMEAUX	3
LA CHAIZE LE VICOMTE	12
LES CLOUZEUX	1
DOMPIERRE SUR YON	6
FOUGERE	2
LA FERRIERE	6
LANDERONDE	2
MOUILLERON LE CAPTIF	1
NESMY	3

LA ROCHE-SUR-YON	82
SAINT FLORENT DES BOIS	10
LE TABLIER	3
THORIGNY	1
VENANSAULT	4
Sous total C.C.P.Y.	141
AIZENAY	10
BEAUFOU	5
BELLEVILLE SUR VIE	6
LA GENETOUZE	1
LES LUCS SUR BOULOGNE	5
LE POIRE SUR VIE	11
SAINT DENIS LA CHEVASSE	2
SALIGNY	2
Sous total C.C.V.B.	42

Enveloppe globale des aides : 325 000 € (dont participation Région : 162 500 €)

ACTUALISER UN P.L.H. SUR CHAQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Cette action doit permettre de relancer un Programme Local de l'Habitat sur chacune des communautés de communes.

Coût global de l'action : 50 000 € (dont participation de la Région : 25 000 €)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

C.C.V.B	Nombre de dossiers validés par le Comité Technique Régional	23
	Montant total de subventions sollicitées	185 240 €
	<i>Nombre de dossiers soldés</i>	18
	<i>Montant total de subventions versées</i>	139 601 €
C.C.P.Y	Nombre de dossiers validés par le Comité Technique Régional	23
	Montant total de subventions sollicitées	192 334 €
	<i>Nombre de dossiers soldés</i>	18
	<i>Montant total de subventions versées</i>	153 801 €

ACTION HORS CDL : L' ETUDE FILIÈRE - APPEL A PROJET RÉGIONAL

Suite au succès de l'appel à projets sur les pôles de compétitivité lancé par le gouvernement, la Région des Pays de la Loire a souhaité soutenir ce mouvement et lancer en septembre 2005, son propre appel à projets sur des pôles de compétence régionaux avec un budget de 6 M€.

Il s'agit pour les entreprises de se fédérer pour présenter des programmes de développement pouvant porter sur la gestion des compétences, l'organisation de l'entreprise, des actions de promotion ou de marketing, des actions tournées vers l'international, etc... Afin de profiter de cette dynamique et rester attentif au contexte économique du territoire, il semblait intéressant que le Pays se positionne sur cet appel à projet et qu'il accompagne ses entreprises dans l'élaboration d'un dossier de candidature.

Ainsi, une étude préalable a été réalisée sous la maîtrise d'oeuvre d'ORYON, en lien avec QPC, un consultant de Nantes permettant :

- d'appréhender positivement le risque d'« externalisation »
- d'engager des réflexions de développement par filières (à l'exemple du travail fait au sein de PARRI 85 avec la création d'une plateforme technologique)
- de définir une stratégie de prospection sur ces filières (sous-traitance, services qualifiés aux entreprises, etc).
- de faire acte de candidature avec 1 ou 2 dossiers auprès de la Région.

Suite à cette étude conduite de juillet à septembre 2005, deux projets ont émergé et ont été travaillés avec un groupe restreint d'entreprises.

PROJET N°1 : INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION ET DU BÂTIMENT : VERS DES SOLUTIONS D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ

Description :

- Regroupement d'entreprises de la filière du Bâtiment, de la construction et de l'aménagement (Béton, enrobés, bois, métal, plastiques, composites...) pour la mise au point et la commercialisation de nouveaux concepts intégrés en matière d'aménagement d'espaces.
- Une structure porteuse (la FFB 85) et des entreprises déjà mobilisées : BUTON Industries, IVEBAT, NOVADAL PRIVAT, SORIBA, VM MATERIAUX.

Principaux atouts du projet :

- Son caractère particulièrement original, innovant, créatif :
 - Approche par filière économique : pool d'entreprises centrées sur leur savoir-faire et s'alliant le concours d'autres professions.
 - Mise en réseau entreprises/laboratoires de recherche et écoles sur un "volet recherche",
 - Possibilité nouvelle pour des PME de répondre à des appels d'offre,
- Son adéquation avec la demande des donneurs d'ordre pour des projets complets, différenciés, incluant les notions de "services associés" et de développement durable,
- L'intervention, au côté d'entreprises ligériennes, de relais locaux sur d'autres régions permettant au projet de rayonner à partir des Pays de la Loire sur un plan national.

Les suites :

- Poursuite de la mobilisation locale et régionale : entreprises/organismes de formation/labos de recherche,
- Recherche de financements complémentaires : le financement (acquis) de la Région est de 89 000 €, soit 51% du total,
- Création d'une structure commune (association ou GIE),
- Démarrage de l'action : prospection, commercialisation, innovation technologique...

PROJET N°2 : FILIÈRE MÉCANIQUE : APPUI COMMERCIAL À L'EXPORT

Description :

- Soutien au développement commercial à l'export des entreprises de la filière mécanique par une mutualisation : de moyens humains (force de vente export), de veille réglementaire, législative, économique, technique sur des pays donnés, de représentation locale pour des actions de lobbying, de moyens pour une présence commune sur des salons professionnels internationaux.
- Une structure porteuse (PARRI 85), des organismes professionnels et des entreprises déjà mobilisés : Union des industries Métallurgiques de la Vendée, ABCM, AMEOR PROCESS, SERTA, HYDROKIT, SABE.

Principaux atouts du projet :

- Son adéquation par rapport aux attentes des entreprises,
- Sa pertinence au regard de la situation de la filière, fragilisée dans le contexte de l'internationalisation,
- Phasage avec les enjeux du développement économique local d'aujourd'hui : prendre en compte la mondialisation dans le cadre d'une stratégie export offensive, accompagner les PME/PMI dans un département où l'export est peu développé,
- L'existence d'une structure déjà constituée (PARRI 85) qui mobilise des adhérents de la filière mécanique.

Les suites :

- Poursuite de la mobilisation locale et régionale : entreprises / organismes de formation / laboratoires de recherche,
- Recherche de financements complémentaires : le financement (acquis) de la Région est de 95 000 €, soit 50% du total,
- Démarrage de l'action : mise en place d'une cellule export (recrutement, bases communes : outils, informations, recueil des aides, groupes d'échanges ...), prospection, commercialisation.

AUTRE ACTION : REFLETS ECONOMIQUES 2006

Devant le succès de l'édition 2004, le Syndicat Intercommunal Yon et Vie a souhaité confier à ORYON la réalisation d'une nouvelle parution de l'annuaire des entreprises de plus de 10 salariés du Pays Yon et Vie.

Outil de travail et de promotion reconnu, ce document se veut être le reflet de la vitalité et des savoir-faire de notre économie locale.

Pour cette nouvelle édition de l'annuaire, le Syndicat Intercommunal Yon et Vie marquera ce lancement en organisant une soirée, qui se tiendra le 20 juin à l'IST de la Roche sur Yon. En présence de Marc TOUATI, directeur des études économiques de Natexis-Banques Populaires, une table ronde sera organisée avec l'économiste, des chefs d'entreprise et des élus.

FAVORISER LE MAINTIEN DU DERNIER COMMERCE OU LA MISE EN PLACE D'UN PREMIER COMMERCE DANS LES COMMUNES ET QUARTIERS

Cette action a pour but de constituer un meilleur maillage du territoire notamment en termes de commerces et services de proximité. Suite à une visite des membres de la Commission sur des sites où des expériences en termes de commerces de proximité, une enquête a été réalisée par le Syndicat Intercommunal auprès des 23 communes pour connaître leurs besoins en la matière. 8 communes s'étant dites intéressées par la mise en place d'un nouveau concept de commerces dans leur bourg ou leur quartier ont été visitées. Parallèlement le groupe de travail a rencontré les grandes enseignes intéressées par la démarche, des banques et la Poste.

L'aide destinée aux communes se compose de deux parties :

- **60 % du montant HT de l'étude préalable plafonnée à 1 000 euros, soit une subvention plafonnée à 600 euros.**
- **35 % du montant HT des travaux plafonnés à 112 571 euros, soit une subvention plafonnée à 39 400 euros.**

Les investissements éligibles concernent l'aménagement des locaux, des abords et de l'acquisition de matériel structurant.

BEAUFOU a déposé un dossier pour réaliser une étude de faisabilité concernant le développement de l'activité du « Café de la Forge » par l'adjonction d'une activité de restauration au café alimentation.
Montant de la subvention **480 €**.

SAINT DENIS LA CHEVASSE a déposé un dossier pour bénéficier d'une aide au « Maintien du dernier commerce » pour construire, à l'arrière de la supérette existante, un laboratoire permettant la préparation de plats cuisinés.
Montant de la subvention **39 400 €** pour 103 339 € HT de travaux prévus.

SALIGNY a déposé un dossier pour réaliser une étude de faisabilité concernant l'implantation d'un magasin d'alimentation générale.
Montant de la subvention **480 €**.

LA GENETOUZE a déposé un dossier pour réaliser une étude de faisabilité concernant le développement de la supérette et le réaménagement commercial du centre.
Montant de la subvention **480 €**.

Enveloppe globale des aides : 160 000 € financés par la Région

Cette action vise à aider, via les Communautés de Communes, à l'organisation d'opérations d'animation commerciale par les fédérations des Artisans et Commerçants.

Aide de 50% du montant HT des dépenses, plafonnée à 40 000 € par Communauté de Communes pour 3 ans.

La communauté de communes du Pays Yonnais a déposé deux dossiers pour le « Printemps des cadeaux ».

- en mars 2005, subvention versée pour les frais de communication et la soirée de clôture : 11 800 €
- en juin 2006, subvention demandée : 8 000 €

La communauté de communes de Vie et Boulogne a déposé dossier pour la « Magie de Noël ».

- en décembre 2005, subvention demandée pour les frais de communication : 7 622.50 €

Enveloppe globale des aides : 80 000 € financés par la Région

METTRE EN PLACE UN FICHER UNIQUE DES LOCAUX ET TERRAINS DISPONIBLES

Cette action vise à mettre en place un fichier unique comportant :

- *un état des réserves et disponibilités foncières ainsi que les politiques tarifaires, mis à jour quotidiennement,*
- *un atlas des zones d'activités du Pays Yon et Vie (localisation des zones d'activités, surfaces disponibles, prix...), mis à jour trimestriellement.*

Coût de l'action : 10 000 € (dont participation Région : 5 000 €)

Cette action est aujourd'hui conduite par ORYON sur la communauté de communes du Pays Yonnais.

POURUIVRE ET DÉVELOPPER L'ACTION DE LA PLATEFORME DE FINANCEMENT

Cette action permet aux créateurs d'entreprises nouvelles de bénéficier de prêts d'honneur de 4 500 à 23 000 € à un taux de 0%. Elle vise à abonder le fonds de la plateforme de financement à hauteur de 60 000 euros, dont 50% par la Région. Initialement mise en place sur la Communauté de Communes du Pays Yonnais (2001), la plateforme de prêt d'honneur s'est étendue à l'ensemble du Pays « Yon et Vie » en 2003.

L'opération est soldée, la communauté de communes de Vie et Boulogne doit recevoir **30 000 €** d'aide pour abonder le fonds de la plateforme.

Enveloppe globale des aides : 60 000 € (dont participation de la Région : 30 000 €)

AMÉNAGEMENT DES PARCS D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Cette action a pour but de poursuivre l'aménagement de parcs d'activités économiques, de manière à favoriser l'implantation des entreprises et donc la création d'emplois.

Aide de 34% du coût HT des travaux d'aménagement des parcs d'activités (étant exclus les acquisitions foncières, les voiries externes à la zone et les travaux de paysagement) plafonnée à 193 120 €.

- **La Zone d'activités de l'Eraudière :**

Cette zone d'activités intercommunale soumise à la Taxe Professionnelle de Zone, est située sur la Commune de DOMPIERRE SUR YON à proximité de la Route de Nantes (RD 937).

Elle fait l'objet d'une convention publique d'aménagement confiée à la SEM VENDEE EXPANSION.

Les études et les sondages archéologiques ont eu lieu. Le chantier d'aménagement a commencé en décembre 2004.

Surface totale de la zone : 17,54 hectares

Surface cessible totale : 14,099 hectares

- **La Zone d'activités Route de Challans à Aizenay**

Il s'agit d'une zone d'activités intercommunale, située sur la Commune d'AIZENAY, le long de la route de Challans, à la sortie du contournement Sud de l'agglomération.

Elle fait l'objet d'une convention publique d'aménagement confiée à la SEM VENDEE EXPANSION.

L'appel d'offres a été réalisé, les entreprises attributaires désignées, les travaux de la zone devraient bientôt commencer.

Surface totale de la zone : 47,2 hectares

Surface cessible totale : 34,1 hectares

Enveloppe de 386 240 € de la Région

RENDRE PLUS LISIBLE LE RÔLE DES ASSOCIATIONS ET HARMONISER LEUR ACTION.

Cette action qui a pour but de coordonner les politiques d'insertion et leurs acteurs comprend deux volets conduits dans le cadre du Contrat avec la région. Parallèlement, le syndicat intercommunal s'est engagé au côté de la ville de La Roche-sur-Yon en faveur de l'emploi des femmes (dossier européen)

Le groupe de travail s'est donné pour objectif de contribuer à coordonner les politiques d'insertion et leurs acteurs. Cette action comprend deux volets conduits dans le cadre du Contrat avec la Région.

Le premier volet est l'édition d'un « agenda guide pour l'emploi » :

Sont repris dans le document : les personnes à contacter pour la recherche d'un logement, la garde d'enfant, les moyens de déplacement et la protection sociale...

Ce guide est diffusé par :

- les associations intermédiaires et les établissements d'insertion,
- la Mission Locale,
- les cellules RMI, la Commission Locale d'Insertion,
- l'ANPE,
- la Boutique de Gestion,
- l'ADIE,
- les mairies...

La deuxième édition a été distribuée fin 2005

Cette seconde édition à l'échelle du Pays s'est élevée à 4 650,05 € TTC. Elle a bénéficié du financement de la Mission Locale, du PLIE, du Crédit Mutuel et de la Région.

Le second volet concerne la création d'un site Internet dédié aux demandeurs d'emploi, accessible dans chaque mairie du Pays et dans d'autres lieux stratégiques tels que l'Espace Prévert, les associations intermédiaires,

Un tel outil a été développé par le Plan local pour l'Emploi de l'agglomération Nantaise dans le cadre d'un projet européen EQUAL.

En octobre, une réunion s'est tenue regroupant un échantillon représentatif d'organismes oeuvrant pour l'insertion professionnelle et des directeurs de Mairies pour leur présenter le projet et le site de Nantes, et voir avec eux, quelles adaptations seraient à opérer pour le site Ininternet 85.

En février, l'ensemble des organismes oeuvrant pour l'insertion professionnelle a été invité, soit 50 personnes, pour leur présenter le projet et avoir leur retour. 25 personnes étaient présentes. L'objectif était qu'elles puissent également remplir une fiche d'identification avec des photos de leurs activités à insérer dans le site du Pays.

Le Pays a travaillé avec le Plan Local pour l'Emploi de Nantes sur une charte graphique, qui reprend les couleurs du logo du Pays, et la création des pages du site «Ininternet 85». Le site sera ouvert au public en septembre 2006.

Parallèlement à ces deux volets, le syndicat intercommunal s'engage au côté de la ville de La Roche-sur-Yon en faveur de l'emploi des femmes.

L'enveloppe globale : 10 000 € financés à 50% par la Région

Le groupe de travail a retenu comme action à l'avenant une seule des deux actions initialement inscrites au contrat soit :
- L'édition d'une documentation des sites et des patrimoines touristiques du Pays

L'édition d'une documentation des sites et des patrimoines touristiques du Pays

Afin d'offrir à la clientèle touristique un panorama des richesses du Pays Yon et Vie, le groupe de travail « actions Touristiques », en étroite collaboration avec les offices de tourisme a décidé de travailler à la conception d'un document unique.

Ce document d'informations touristiques du Pays présente les charmes du territoire aux travers de quatre thématiques - l'histoire, le patrimoine, les paysages et les curiosités –.

Désireux de ne pas se substituer aux stratégies touristiques et documents existants, le groupe de travail a choisi de limiter l'édition du guide aux sites touristiques et au patrimoine et ainsi, de concevoir un document complémentaire à ceux existants.

Cette année, une seconde édition a été publiée en 7 000 exemplaires (contre 5 000 pour la première édition, pour répondre notamment à la demande des mairies qui le diffusent aux nouveaux arrivants de leur commune.

Le Guide « Tourisme en Pays Yon et Vie » a été mis à disposition dans les mairies dès le 20 avril. Il est principalement diffusé par les offices de tourisme.

La maquette est la même que le premier numéro afin d'inscrire ce guide dans la durée. L'Historial et la Maison des libellules y sont présentés de façon plus conséquente.

Cette seconde édition à l'échelle du Pays s'est élevée à 4 986 € TTC. Elle est financée à 50% par la Région et à 50% à par les deux communautés de communes à parts égales.

Enveloppe globale : 21 000 € (dont participation Région : 10 500 €)

RÉALISATION D'UNE MAISON DES LIBELLULES

Ce projet touristique et culturel a pour vocation de faire découvrir le territoire à un public local, régional et touristique. Les sujets abordés seront la vallée de l'Yon et ses interactions avec les hommes qui ont utilisé ses ressources et qui s'attachent à la préserver aujourd'hui. Le fil directeur de la muséographie sera la libellule, dont deux espèces protégées sont présentes sur notre territoire.

Coût de l'action : 2 180 000 € (dont participation Région au titre de la CDL : 50 000 €)

FAVORISER L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS TOUS LES SITES TOURISTIQUES.

Il s'agit de soutenir, dans le cadre de la création ou de la modernisation de gîtes ou de chambres d'hôtes, les aménagements pour les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap.

Bénéficiaires : Propriétaires privés qui s'inscriront dans la démarche du label « tourisme et handicap ».

Aide de 30% du coût TTC, plafonnée à 1 000 €/gîte et à 400 €/chambre d'hôte.

Un dossier doit être déposé sur Mouilleron-le-Captif

Enveloppe globale des aides : 1 000 € financée par la Région.

Actions modifiées à l'avenant

SOUTIEN AUX ANIMATIONS CULTURELLES.

Dans le cadre de l'avenant à la Convention de Développement Local signée avec la Région des Pays de La Loire, le Syndicat Intercommunal Yon et Vie a procédé à la modification de certains règlements des aides aux animations culturelles. Ce nouveau dispositif est applicable à compter du 9 mai 2006 :

↳ Aide à l'intervention d'un professionnel pour des formations ponctuelles ou la mise en scène théâtrale

- les troupes de théâtre peuvent désormais déposer deux demandes (au lieu de une initialement) pendant la durée du contrat.

↳ Aide à la location de matériels spécifiques aux représentations théâtrales

- Aide de 50% du coût TTC de la location de matériels plafonné à 300 € par an et par troupe de théâtre (au lieu de 173 € par an initialement).

↳ Aide à l'organisation d'expositions

- Aide de 50% du coût TTC plafonnée à 400 € par an pour l'ensemble des communes (au lieu d'une aide plafonnée en fonction du nombre d'habitants).

Toutes les communes ont été informées de ces nouvelles modalités ainsi que les associations, troupes de théâtre ou écoles de musiques ayant déjà bénéficié d'une subvention.

1- Soutien à l'organisation d'expositions

Bénéficiaires : communes ou associations

Montant des aides : 50% du coût TTC plafonnées en fonction du nombre d'habitants de la commune :

- ⇒ <700 hab : 409 € /an /commune
- ⇒ de 700 à 2000 hab : 309 € /an /commune
- ⇒ > 2000 hab : 209 € /an /commune

Modalités : une seule aide /an /commune. Toutes les demandes devront être validées par les communes.

A compter du 9 Mai 2006, aide de 50% du coût TTC plafonnée à 400 € /an /commune

Bénéficiaires	Commune	Inv. Subventionnés	Subventions allouées
Comité d'animation Aubinoise	AUBIGNY	Assurances, Plaquette de communication, Affiches	209,00 €
Commune	LA FERRIERE	Plaquette de communication, Affiches	209,00 €
Commune	BEAUFOU	Tracts, carte postale, Affiches	309,00 €
Commune	AIZENAY	Affiches	209,00 €
CAP THORIGNY	THORIGNY	Grilles d'expositions	309,00 €
Comité d'animation Aubinoise	AUBIGNY	Affiches, brochures, assurance	209,00 €
Les Acacias	VENANSAULT	Affiches	48,90 €
TOTAL			1 502,90 €

Deux dossiers en cours d'instruction : Les Lucs sur Boulogne et Beaufou

Enveloppe globale des aides : 11 211 € (dont 50 % de participation de la Région)

2- Actions en faveur des spectacles vivants

a/ soutien à l'intervention d'un professionnel pour des formations ponctuelles ou une aide à la mise en scène

Bénéficiaires : troupes de théâtre amateur associatives

Montant de l'aide : 50% du coût TTC plafonnée à 499 € par troupe de théâtre.

Modalités : Deux demandes pourront être déposées pour les trois ans du contrat avec la Région à compter du 9 mai 2006.

Point sur l'action au 1^{er} juin 2006

Bénéficiaires	Communes	Inv. Subventionnés	Subventions allouées
Music ad'lib	ST FLORENT DES BOIS	Intervention d'un professionnel pour formation théâtrale	499,00 €
Les Comédiens de la Genétouze	LA GENETOUZE	Intervention d'un professionnel pour formation théâtrale	499,00 €
ACTE 1 Atelier Culturel de Théâtre et d'Expression	LA CHAIZE LE VICOMTE	Intervention d'un professionnel pour formation théâtrale	349,83 €
TOTAL			1 347,83 €

Enveloppe globale des aides : 11 482 € (dont 50 % de participation de la Région)

2- Actions en faveur des spectacles vivants

b/ Soutien à la location de matériels spécifiques pour les représentations théâtrales

Bénéficiaires : troupes de théâtre amateur associatives

Montant de l'aide : 50% du coût TTC de la location de matériel plafonnée à 173€/an/troupe de théâtre.

A compter du 9 mai 2006, le plafond de subvention passe à 300 €/an / troupe de théâtre

Bénéficiaires	Communes	Inv. Subventionnés	Subventions allouées
Music ad'lib	ST FLORENT DES BOIS	Sonorisation et éclairage	173,00 €
Les Comédiens de Thorigny	THORIGNY	Location des décors et des costumes	173,00 €
Scène de Vie	BELLEVILLE SUR VIE	Location des décors et des costumes	173,00 €
TOTAL			519,00 €

Enveloppe globale des aides : 2 671 € (dont 50 % de participation de la Région)

3- Soutien à l'achat ou à la location d'instruments de musique

Bénéficiaires : écoles de musique municipales ou associatives

Montant de l'aide : 50% du coût TTC de la location d'instruments de musique, plafonnée à 348 € /an /école de musique ou à 1044 € dans le cas où l'école de musique dépose un seul dossier pour les trois ans du contrat avec la Région.

9 subventions allouées :

Bénéficiaires	Communes	Inv. Subventionnés	Subventions allouées
Music ad'lib	ST FLORENT DES BOIS	Location matériel de musique	1 044,00 €
Accord musical Vicomtais **	LA CHAIZE LE VICOMTE**	Achat d'un piano	1 044,00 €
EMBB Ecole de Musique du Poiré - Beignon	LE POIRE SUR VIE	Achat d'une Batterie et de zildjian	645,75 €
Ecole de musique intercommunale Nord Vendée	LES LUCS SUR BOULOGNE	Achat d'une trompette, d'un clavier Yamaha, de Congas	1 044,00 €
Musique à Dompierre	DOMPIERRE / YON	Achat d'un piano numérique	500,00 €
Ecole de musique	LANDERONDE	Achat d'un clavier	348,00 €
Musique sous les Ormeaux	CHAILLE SOUS LES ORMEAUX	Achat de matériel pour une batterie	348,00 €
Venan'sol	VENANSAULT	Achat d'un synthétiseur et d'un ampli	348,00 €
Atelier Musical Vents D'ouest	AIZENAY	Achat d'un clavier, d'une flûte, d'une guitare et d'un djembé	505,00 €
Total			5 826,75 €

*** Dossier non abouti.*

L'Accord musical Vicomtais a déposé une autre demande qui sera examinée lors de la prochaine commission.

Enveloppe globale des aides : 14 127 € (dont 50 % de participation de la Région)

COMMISSION AGRICULTURE ET CADRE DE VIE

MAINTENIR ET ASSURER LA PÉRENNITÉ DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Il s'agit de créer un observatoire de l'agriculture périurbaine comprenant : l'analyse de la situation actuelle, la création d'un répertoire des exploitations fragilisées, la mise en place d'une méthodologie d'analyse et d'approche concernant l'adaptation des sièges d'exploitation, des propositions d'actions complémentaires en lien avec l'environnement, le suivi et l'actualisation des données, et enfin, un exposé aux élus du Pays Yon et Vie, de la situation et des nouveaux problèmes posés.

Une convention d'étude et de suivi a été signée avec la Chambre d'Agriculture le 6 décembre 2004.

Méthodologie proposée pour la mise en place de l'observatoire agricole :

- recensement de l'activité agricole chaque année par enquête dans chaque commune (correspondants agricoles de la Chambre d'Agriculture).
- enquête dans chaque commune auprès des élus sur les projets à 2, 5 et 10 ans destinée à produire :
 - Une synthèse des évolutions de l'activité agricole de chaque commune
 - Une cartographie des projets de la commune et de l'activité agricole (repérer les zones à risques, exploitations en limites de communes qui peuvent être fragilisées par le projet de la commune limitrophe).

Chaque commune du Pays a reçu courant mars 2006 un dossier comprenant les fiches descriptives de l'ensemble des exploitations agricoles recensé sur la commune, une carte du territoire communal sur laquelle figurent les exploitations agricoles avec un code couleur pour celles répertoriées comme fragilisées, et un CDRom avec les données cartographiques sous format Géoconcept.

La Chambre d'Agriculture est actuellement en cours de réactualisation des données et rencontre à cette occasion l'ensemble des communes. Il s'agit également de mieux expliquer aux élus l'intérêt et l'utilisation d'un tel document.

TRANSFERT DES SIÈGES D'EXPLOITATION

Pour les exploitations repérées dans le cadre de l'observatoire, et selon la méthodologie préconisée par celui-ci, il s'agit de verser une aide financière aux agriculteurs pour le déplacement de leur siège d'exploitation.

Aide de 40% du coût HT des frais dus au déplacement du siège d'exploitation, subvention plafonnée à 100 000 euros (20% Région – 20% Communauté de Communes ou Commune).

Enveloppe globale des aides : 100 000 € (dont participation Région : 50 000 €)

Un exploitant de la commune de **Belleville** a bénéficié de **100 000 €**

SOUTENIR L'AMÉLIORATION DE L'ÉPANDAGE DES EFFLUENTS D'ÉLEVAGE ET DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES.

Cette action vise plus particulièrement à limiter les risques de pollution de l'environnement ainsi que les risques d'intoxication de l'utilisateur.

Elle consiste à verser une aide aux CUMA et entreprises de travaux agricoles pour moderniser leur matériel d'épandage de fumiers et de lisiers.

Il s'agit en outre d'aider les CUMA, les entreprises agricoles et les communes à acquérir du matériel de pulvérisation des produits phytosanitaires performant et donc plus respectueux de l'environnement.

- *Pour l'épandage des effluents d'élevage : aide de 20% du montant HT du matériel neuf plafonné à 10 000 euros, soit une subvention plafonnée à 2 000 euros*
- *Pour l'utilisation des produits phytosanitaires : aide de 30% du montant HT d'achat plafonné à 3 333 euros, soit une subvention plafonnée à 1 000 euros*

Nombre de dossiers instruits :

C.C.P.Y : **3** dossiers pour **1 543 € de subventions.**

C.C.V.B : **0** dossier

Bénéficiaire	Projet	Subvention attribuée
Commune de Thorigny	Dosatron (pompe injection directe)	543,00 €
Commune de St Florent des Bois	Dosatron (pompe injection directe)	205,31 €
L'Ornaysienne	Matériel d'épandage	794,40 €
	Total	1 542,71 €

Enveloppe globale des aides : 15 000 € (dont participation Région : 15 000 €)

SOUTENIR LA CONSTRUCTION DE LOCAUX PHYTOSANITAIRES ET D'AIRES DE REMPLISSAGE DES PULVÉRISATEURS.

Le Pays Yon et Vie a inscrit dans sa charte l'objectif de maîtriser les risques de pollution des eaux. Cette action vise à limiter les risques de pollutions accidentelles.

Les dépenses éligibles sont :

- Les matériaux nécessaires à la construction d'un local phytosanitaire ou à l'aménagement d'un local phytosanitaire dans du bâti existant.

- Les matériaux nécessaires à la réalisation d'une aire de remplissage des pulvérisateurs.

La main d'œuvre n'est pas comprise dans les dépenses éligibles.

L'aide sera versée sous réserve du respect des recommandations établies par la Chambre d'Agriculture et la Région.

Aide de 20% des travaux HT, plafonnés à 2 500 € HT, soit une aide plafonnée à 500 €.

Nombre de dossiers instruits :

C.C.P.Y : 6 dossiers pour 1 308 € de subventions

C.C.V.B : 8 dossiers pour 3 479 € de subventions

Bénéficiaires	Communes	Subventions allouées
GAEC Les Bouillères	SAINT DENIS LA CHEVASSE	438,83
GAEC La Roussière	SAINT DENIS LA CHEVASSE	500,00
GAEC Les Peupliers	SALIGNY	186,19
GAEC Limouzin	SAINT DENIS LA CHEVASSE	500,00
GAEC "Le Pays"	AIZENAY	500,00
EARL "Les Chardonnerets"	AIZENAY	494,00
GAEC "La Grêlerie"	AIZENAY	417,28
GAEC "L'Elinière"	AIZENAY	442,93
	Sous total C.C.V.B	3 479,23 €
Bénéficiaires	Communes	Subventions allouées
GAEC Le Chatelier	VENANSAULT	500,00
GAEC Le Bois des Mottes	LA FERRIERE	176,69 €
GAEC Les Granges	LA CHAIZE LE VICOMTE	128,35 €
GAEC La Guérinière	VENANSAULT	314,00 €
GAEC Le Bois aux Moines	LA CHAIZE LE VICOMTE	82,00 €
Francis Guedon	VENANSAULT	106,71 €
	Sous total C.C.P.Y	1 307,75 €

Enveloppe globale des aides : 11 300 € (dont participation Région : 8 150 €)

Nouvelle action

SOUTENIR L'INSTALLATION DE CHAUFFE-EAU SOLAIRE.

Afin de favoriser les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables, le Pays Yon et Vie a souhaité encourager l'installation de chauffe-eau solaire et étendre sur l'ensemble de son territoire cette action déjà menée sur la communauté de communes du Pays Yonnais.

Aide forfaitaire de 1 000 € par chauffe-eau solaire

Cette nouvelle action a été inscrite dans le cadre de l'avenant à la CDL et rentre en application à compter du 1^{er} juin 2006.

Enveloppe globale des aides : 74 000 € (dont participation Région : 37 000 €)

MISE EN ŒUVRE DE LA C.R.A.P.E. (HORS CDL ET CTU)

Cette politique régionale a pour objet l'accompagnement de politiques locales de protection et de mise en valeur des espaces et milieux naturels, le paysage constituant à cet égard un indicateur précieux.

La contractualisation avec la Région se déroule en deux temps :

- *une première aide est accordée pour la réalisation d'une étude préalable comprenant un diagnostic et un programme d'actions (en cours de réalisation)*
- *une enveloppe est ensuite attribuée pour la réalisation des travaux prévus au programme d'action. Au vu de la superficie du territoire Yon et Vie, le Syndicat prétend à une enveloppe de 495 600 €.*

Le programme d'actions comprend 62 projets dont :

- 35 liés à la Préservation des milieux naturels, de la biodiversité et du maillage bocager
- 14 liés à l'information et la sensibilisation
- 13 liés au petit Patrimoine lié à l'eau

11 dossiers engagés :

Bénéficiaire	Objet de la dépense	Montant d'aide sollicitée
Commune de Saint Denis la Chevasse	Création d'une frayère à brochets sur les bords de La Boulogne	4 000 €
Commune de Beaufou	Restauration d'une zone humide et réalisation de deux mares	14 410 €
Commune de La Chaize le Vicomte	Gestion écologique de la Vallée du Marillet	4 000 €
Communauté de communes du Pays Yonnais	Aménagement de la chaussée de la Lardièrre	46 000 €
SIVOM de la Vallée de la Livraie	Acquisition d'un lamier	1 852 €
Commune des Lucs sur Boulogne	Acquisition de matériel d'entretien des haies	3 135 €
Commune de Thorigny	Achat d'un broyeur d'accotement polyvalent	1 100 €
SIVOM Les Côteaux de l'Yon	Achat d'un matériel d'entretien des haies	2 518,75 €
Communauté de communes du Pays Yonnais	Aménagement du site du Furet	16 250 €
Communauté de communes du Pays Yonnais	Gestion et animation du bocage à frênes têtards de la ZNIEFF de la Potinière	3 000 €
Communauté de communes du Pays Yonnais	Restauration de la roue du Moulin de Rambourg	3 947,28 €
	Total	100 213,03 €

6 dossiers en cours d'instruction :

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Objet de la dépense</i>	<i>Montant d'aide sollicitée</i>
Communes de Landeronde et Venansault	Achat d'un matériel d'entretien des haies	3 750 €
Commune de Nesmy	Réhabilitation de la fontaine de l'Yonnière	598 €
Communes de Thorigny et Saint Florent des Bois	Restauration d'un pont sur le Marillet	844 €
Commune de Nesmy	Création d'une mare pédagogique	1 500 €
Communes de Nesmy et Aubigny	Restauration d'un pont de pierre au lieu dit La Pierre Plate	525,50 €
Commune des Clouzeaux	Aménagement d'un sentier d'interprétation le long du ruisseau La Tinouze	26 297 €
	Total	33 514,50 €